

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 12 février 2015

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 5 février 2015

Publié le 13 février 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 52

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 16

SCRUTIN : POUR : 67

ABSTENTION : 1 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. Alain MILLOT	M. Jean-Claude GIRARD	M. Patrick ORSOLA
M. Pierre PRIBETICH	M. Patrick MOREAU	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Patrick CHAPUIS	M. Abderrahim BAKA	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Danielle JUBAN	M. Jean DUBUET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Céline TONOT
M. José ALMEIDA	Mme Hélène ROY	M. Jean-Philippe MOREL
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Colette POPARD	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Corinne PIOMBINO
M. Michel JULIEN	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Louis DUMONT
M. Frédéric FAVERJON	Mme Anne ERSCHENS	M. Patrick BAUDEMONT
M. Dominique GRIMPRET	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
M. Michel ROTGER	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Damien THIEULEUX
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	Mme Michèle LIEVREMONT
M. André GERVAIS	M. Emmanuel BICHOT	M. Philippe BELLEVILLE
M. Benoît BORDAT	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Cyril GAUCHER.
Mme Anne DILLENSEGER	M. Hervé BRUYERE	
M. Charles ROZOY	M. Louis LEGRAND	

Membres absents :

M. Laurent GRANDGUILLAUME	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Colette POPARD
M. Édouard CAVIN	M. Didier MARTIN pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Thierry FALCONNET	Mme Badiââ MASLOUHI pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
Mme Claudine DAL MOLIN	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
M. Roland PONSAA	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
M. François NOWOTNY	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Danielle JUBAN
M. Gaston FOUCHERES	Mme Christine MARTIN pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
Mme Anaïs BLANC	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
M. Gilbert MENUT	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. André GERVAIS
Mme Noëlle CABBILLARD	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Anne ERSCHENS
	M. François HELIE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. José ALMEIDA
	Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET.

OBJET : DEPLACEMENT, MOBILITE ET ESPACE PUBLIC**Travaux de voirie - Demande de subvention au Conseil Général de la Côte d'Or - 1ère tranche**

La communauté de l'agglomération dijonnaise, devenue depuis communauté urbaine du Grand Dijon, s'est vue dotée de la compétence voirie par arrêtés préfectoraux des 17 et 22 septembre 2014.

Dans ce cadre, le Grand Dijon doit engager la réalisation de travaux d'aménagement ou de rénovation sur certaines voiries désormais communautaires. Les travaux concernés sont notamment :

Sur la commune d'Ahuy

- aménagement de la place du 19 mars avec parkings et voies de desserte, pour un montant estimé à 506 000 € TTC.

Sur la commune de Bresse-sur-Tille

- réfection de la rue des Moissons et de l'impasse des Ormes, pour un montant estimé à 33 000 € TTC.

Sur la commune de Bretenière

- réaménagement de la rue du Clos Daly, pour un montant estimé à 45 000 € TTC.

Sur la commune de Chenôve

- renforcement de la chaussée de la rue Thibaut (entre la place Meunier et la rue de Marsannay), pour un montant estimé à 230 000 € TTC ;
- reprofilage de la rue Giraud avec création de stationnements et mises aux normes des trottoirs, pour un montant estimé à 70 000 € TTC ;
- reprofilage de l'impasse Henri Marc, pour un montant estimé à 60 000 € TTC ;
- création d'un bassin d'eaux pluviales dans le quartier du cimetière, pour un montant estimé à 365 000 € TTC.

Sur la commune de Chevigny-Saint-Sauveur

- réfection de la rue des Champs Francs, pour un montant estimé à 184 000 € TTC ;
- aménagement de l'avenue de l'Egalité, pour un montant estimé à 227 000 € TTC.

Sur la commune de Crimolois

- réalisation d'aménagement de sécurité rue Saint-Antoine, pour un montant estimé à 32 000 € TTC.

Sur la commune de Daix

- réfection de voirie et création d'une piste cyclable rue de Dijon, pour un montant estimé à 220 000 € TTC.

Sur la commune de Dijon

- aménagement du carrefour d'accès au crématorium, pour un montant estimé à 100 000 € TTC ;
- aménagement des voiries de la zone du marché de l'Agro (1ère tranche), pour un montant estimé à 300 000 € TTC ;
- réfection de couches de roulement sur les voies suivantes :
- rue de Chenôve pour un montant estimé à 175 000 € TTC,
- avenue Gustave Eiffel pour un montant estimé à 160 000 € TTC,
- pont Churchill pour un montant estimé à 104 000 € TTC,
- rue Chevreul pour un montant estimé à 125 700 € TTC ;
- aménagement et création de trottoirs rue de Cromois (en lien avec la partie sur Saint-Apollinaire), pour un montant estimé à 224 000 € TTC pour l'ensemble des travaux sur les deux communes.

Sur la commune de Fontaine-les-Dijon

- réfection et renforcement de la rue des Felizots, pour un montant estimé à 165 000 € TTC.

Sur la commune de Hauteville-les-Dijon

- réaménagement de la rue d'Ahuy, pour un montant estimé à 75 000 € TTC ;
- réaménagement de l'impasse du Combet à l'Oignon, pour un montant estimé à 35 000 € TTC.

Sur la commune de Longvic

- reprofilage de voirie et dissimulation de réseaux rues Curie et Berthelot, pour un montant estimé à 650 000 € TTC.

Sur la commune de Magny-sur-Tille

- réfection de l'impasse de l'Abbayotte, pour un montant estimé à 16 200 € TTC ;
- réfection de la rue Vieille Croix de Mission, pour un montant estimé à 20 040 € TTC ;
- réalisation de 4 ralentisseurs, pour un montant estimé à 14 040 € TTC.

Sur la commune de Marsannay-la-Côte

- aménagement de la rue Gustave Eiffel, pour un montant estimé à 220 000 € TTC ;
- réfection de la rue des Carrières, pour un montant estimé à 60 000 € TTC.

Sur la commune de Plombières-les-Dijon

- réfection des voiries suivantes :
- rue Bernard Courtois pour un montant estimé à 26 658 € TTC,
- voie communale dite de Champmoron pour un montant estimé à 36 480 € TTC,
- rue de Bonvaux pour un montant estimé à 29 400 € TTC,
- rue Victor Hugo pour un montant estimé à 27 816 € TTC,
- rue de la Mairie pour un montant estimé à 15 472 € TTC,
- chemin du Valurot pour un montant estimé à 8 100 € TTC ;
- aménagement Route de Dijon - enfouissement des réseaux, pour un montant estimé à 586 000 € TTC.

Sur la commune de Quetigny

- rénovation de la rue des Marronniers, pour un montant estimé à 190 000 € TTC ;
- réalisation de purges rue du Champeau et sur d'autres voies suite aux dégradations hivernales, pour un montant estimé à 75 000 € TTC ;
- réfection des enrobés boulevard du Grand Marché, pour un montant estimé à 52 200 € TTC ;
- réfection d'îlots rond-point Champs aux Métiers et boulevard du Grand Marché, pour un montant estimé à 51 000 € TTC ;
- réalisation de ralentisseurs béton sur diverses voiries, pour un montant estimé à 40 000 € TTC;
- surbaissements de trottoirs rue des Érables, pour un montant estimé à 30 000 € TTC.

Sur la commune de Saint-Apollinaire

- aménagement et création de trottoirs rue du Cromois (en lien avec la partie sur Dijon), pour un montant estimé à 224 000 € TTC pour l'ensemble des travaux sur les deux communes;
- réfection de la rue Claude Martin, pour un montant estimé à 200 000 € TTC ;
- 1ère tranche de réaménagement des rues Paul Valéry, Charles Péguy, Alain Fournier, pour un montant estimé à 200 000 € TTC.

Ces travaux seront financés sur les crédits inscrits au budget primitif du Grand Dijon.

Le Grand Dijon peut prétendre à l'octroi de subventions sur ces différents projets, conformément aux programmes d'aide du Conseil Général de la Côte d'Or, et notamment son fonds cantonal de développement territorial.

Pour des contraintes de sécurité des usagers qu'il convient d'améliorer dans les meilleurs délais et pour garantir la réalisation dans des conditions météorologiques optimales, le Grand Dijon sollicite la possibilité de démarrer les travaux avant l'attribution des-dites subventions.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter auprès du Conseil Général de Côte-d'Or une subvention au taux maximal pour chacune des opérations visées ci-avant et à solliciter la possibilité de démarrer les travaux avant l'attribution des-dites subventions ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous actes nécessaires à la bonne administration de ces dossiers.